



Programme de formation TPF Agent de Prévention et de Sécurité

Objectif :

- Acquérir les compétences nécessaires pour devenir Agents de Prévention et de Sécurité.
- Réussir l'examen de fin de formation.

Durée :

- 183 heures
(7 H/jour sur 26 jours)

Nombres de personnes :

- Minimum 4 personnes
- Maximum 10 personnes

Délai d'accès :

- Nombre minimum de stagiaire
- Accord de financement

Pré-requis :

- Contrôle des capacités à effectuer un compte rendu oral et écrit.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire du CNAPS.

Accessibilité :

Formation accessible aux personnes en situation d'handicap.

France Compétences :

- N° RNCP 36648
- Début de certificat : 01/07/2022
- Certificateur : ADEF

Cas de dispense :

- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant deux années sur une période de cinq ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus au présent arrêté.
- Pour l'obtention des cartes professionnelles mentionnées aux articles 8 et 9, les personnes titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'[article 1er du décret n° 2015-1289 du 14 octobre 2015](#) portant création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, modules gestion des risques prévus au présent arrêté.
- Pour l'obtention des cartes professionnelles mentionnées aux articles 8 et 9, les personnes titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'[article 1er du décret n° 2015-1289 du 14 octobre 2015](#) portant création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles et économiques rassemblant plus de 1 500 personnes sont dispensées, à leur demande, dans le cadre de la formation initiale, du suivi des modules de formation suivants :
 - 1° Les modules mentionnés à l'article 7 ;
 - 2° Les modules « Initiation au risque incendie » (7 heures), les modules de la partie «

Evènementiel » (14 heures) et le module « Gestion des risques et des situations conflictuelles » (9 heures) mentionnés à l'article 8.

Modalités des acquis de la formation :

- Des évaluations de la formation seront effectuées à la fin de chaque module sous format de QCU, QCM ou question ouverte. Les résultats seront reportés sur un document de suivi du stagiaire.

Condition de validation

- Epreuve 1 : Questionnaire professionnel de 105 questions (QCU)
- Epreuve 2 :
 - 1 mise en situation professionnel en position de rondier.
 - 1 mise en situation professionnel en position de chef de poste.

Toutes les épreuves doivent être validé pour obtention du diplôme. En cas échec d'une des épreuves le stagiaire dispose de 5 ans pour valider le module manquant.

Documentation :

- Attestation de formation (Sur évaluation certificative)
- Un livré stagiaire (Icône Graphique)

Moyens pédagogiques :

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Paper board
- Poste Centrale de sécurité
- Moyens d'extincteur (extincteur, R.I.A)
- Générateur de flamme
- Matériel de secourisme.

Date de session :

- Nous contacter ou rendez-vous sur www.alpes-formation-conseils.fr

Responsable pédagogique :

- M. Jean-Karol DEGASPERI

Devis, renseignement et inscriptions :

- CPF :
- Mail : contact@alpes-formation-conseils.fr
- Tel :04 92 66 31 91 ou 06.75.10.93.78

Suite de parcours ou débouchés :

- <https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/services-a-la-personne/securete-1.html>
- <https://ges-securete-privee.org/le-secteur/chiffres-et-activites>
- <https://alpes-formation-conseils.fr/offres-emploi>
- Mail : contact@alpes-formation-conseils.fr
- Tel :04 92 66 31 91 ou 06.75.10.93.78



Programme de formation TPF Agent de Prévention et de Sécurité

Programme :

Module juridique

- Environnement juridique de la sécurité privée
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Respecter la déontologie professionnelle
- Environnement juridique de la sécurité privée

Module stratégique

- Gestion des premiers secours
- Gestion des risques et des situations conflictuelles
- Transmission des consignes et informations
- Connaissance de l'outil informatique Transmission

Module gestion des risques

- Gestion des risques connaissance des vecteurs incendie
- Prévention des risques terroristes
- Secourir

Module gestion des conflits

- Gestion des risques et des situations conflictuelles
- Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées

Module professionnel

- Surveillance et gardiennage
- Événementiel
- Télésurveillance et vidéo protection